



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-sixième session

1<sup>er</sup>-4 mars 2005

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Statistiques économiques : comptabilité nationale**

### **Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale**

#### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, comme elle l'a demandé à sa trente-cinquième session\*\*, le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Commission est invitée à formuler ses observations sur les questions à examiner qui figurent au paragraphe 39 du présent rapport.

---

\* E/CN.3/2005/1.

\*\* Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24)*, chap. I, sect. A.

## Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-2	3
II. Compte rendu des activités menées pour mettre à jour le SCN de 1993 .....	3-13	4
A. Réunions du Groupe consultatif d'experts et autres activités .....	3-5	4
B. Évolution .....	6-8	5
C. Gestion de la mise à jour .....	9-13	6
III. Rapport sur l'application du SCN de 1993 .....	14-17	7
IV. Facteurs entravant l'application du SCN de 1993 .....	18-38	10
A. Généralités .....	18-20	10
B. Institution responsable de la compilation des comptes nationaux .....	21	10
C. Matériel informatique .....	22	10
D. Personnel .....	23-28	11
E. Formation .....	29-32	14
F. Données disponibles .....	33-37	15
G. Recommandations .....	38	17
V. Points à examiner .....	39	18
 Annexe		
Questionnaire sur l'application du SCN de 1993 .....		20

## I. Introduction

1. À sa trente-cinquième session, la Commission de statistique :

a) A reconfirmé qu'il importait de mettre à jour le *Système de comptabilité nationale de 1993* (SCN de 1993), manifesté son soutien général pour le programme de travail et le calendrier détaillés de mise à jour et noté que la structure mise en place pour la gouvernance et la prise de décisions était satisfaisante;

b) A redit que le processus de révision devait procéder des fondements conceptuels du SCN de 1993 et confirmé à nouveau les critères devant présider au choix des points à mettre à jour, et la portée limitée de la mise à jour;

c) A redit aussi qu'il fallait veiller à préserver la cohérence avec les révisions en cours du *Manuel de la balance des paiements* et les autres cadres en place en matière de comptabilité du secteur public, et qu'il importait, dans la mesure du possible, de préserver la cohérence avec les normes de comptabilité d'entreprise, et noté avec satisfaction ce qui avait déjà été fait en ce sens;

d) S'est dite satisfaite des progrès obtenus lors de la première réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale;

e) A fait valoir l'impératif de transparence de la mise à jour et de participation la plus large possible de la communauté statistique mondiale au processus, suggéré d'envisager de diffuser des questionnaires par voie électronique pour collecter les avis de tous les États membres sur les différents points de la mise à jour, et suggéré aussi d'étoffer la consultation par d'autres ateliers régionaux faisant appel à la participation de pays en développement et en transition, pour laquelle il faudrait réserver le financement voulu;

f) A fait valoir aussi la nécessité de réunir un financement suffisant pour la mise à jour, a accueilli avec satisfaction l'engagement spécifique, pris par certains pays membres, d'apporter leur concours – financement et ressources humaines – à la mise à jour, et incité à apporter des contributions financières supplémentaires en complément des ressources déjà promises par les organisations internationales;

g) A noté avec satisfaction que le SCN de 1993 était appliqué plus largement, et que plus de pays en respectaient les recommandations conceptuelles, mais demandé une aide technique complémentaire pour les pays qui n'étaient pas encore en mesure de l'adopter;

h) A suggéré, dans le cadre de la mise à jour, de poursuivre les recherches sur les facteurs profonds qui freinaient l'application du SCN de 1993, prié la Division de statistique de rédiger un projet de plan d'action en collaboration avec les bureaux régionaux et de rechercher le financement voulu pour le réaliser, et noté que le secrétariat du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21) avait proposé son aide pour la définition de ce plan.

2. La section II ci-après rend compte des activités menées pour mettre à jour le SCN de 1993. On trouvera dans la section III un rapport sur l'application du SCN de 1993. La section IV contient, comme l'avait demandé la Commission à sa trente-cinquième séance, un bilan des facteurs qui entravent l'application du SCN de 1993 dans les pays en développement. Les questions à examiner figurent au paragraphe 39.

## **II. Compte rendu des activités menées pour mettre à jour le SCN de 1993**

### **A. Réunions du Groupe consultatif d'experts et autres activités**

3. Au cours des 12 derniers mois, de très nets progrès ont été accomplis dans la mise à jour du SCN de 1993 dans le cadre d'un mécanisme consultatif mondial :

a) Deux réunions du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ont été organisées en 2004;

b) Le Groupe consultatif d'experts a conseillé au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale d'accepter les recommandations concernant la mise à jour d'un certain nombre de points qui ont ensuite été communiquées aux pays membres et pour lesquels les réponses ont été affichées sur le site Web consacré à la mise à jour du SCN de 1993;

c) Le règlement des 44 points suit son cours conformément au calendrier établi.

4. Dès le début de la mise à jour, le Groupe de travail intersecrétariats s'est employé à assurer le plus possible la transparence du processus et à y faire participer le plus grand nombre possible de parties concernées. Des articles sont parus dans la revue *SNA News and Notes* et les membres du Groupe de travail ont fait de nombreux exposés lors de conférences et de séminaires où ils ont donné des informations sur la mise à jour.

5. La principale mesure prise pour promouvoir la transparence et la participation a sans doute été la création d'un site Web mis à jour par la Division de statistique (<<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/snarev1.htm>>). On y trouve :

a) Le programme de travail approuvé par la Commission de statistique en mars 2004;

b) La liste des points à examiner pour la mise à jour, accompagnée d'une brève description de chaque point et d'une indication de la date à laquelle le Groupe consultatif d'experts les examinera;

c) Les documents de réflexion déjà examinés par le Groupe consultatif d'experts ainsi que les décisions qu'il a prises et les observations des experts, des bureaux nationaux de statistique et des banques centrales;

d) Les documents de réflexion approuvés par le Groupe de travail intersecrétariats qui seront examinés à une prochaine réunion du Groupe consultatif d'experts;

e) Les comptes rendus de la première réunion du Groupe consultatif d'experts, tenue en février 2004;

f) Les observations des bureaux nationaux de statistique, des banques centrales et des experts en comptabilité nationale à l'égard des recommandations du Groupe consultatif d'experts;

g) Les comptes rendus des réunions du Groupe de travail intersecrétariats;

h) Des liens avec des sites Web concernant la mise à jour de la balance des paiements, dont s'occupe le Comité d'experts de la balance des paiements du Fonds monétaire international, et avec les statistiques de comptabilité des administrations publiques dont s'occupe l'Équipe spéciale sur l'harmonisation des comptes du secteur public.

## B. Évolution

6. À sa première séance, tenue en février 2004, le Groupe consultatif d'experts s'est entendu sur une liste initiale de points de la balance des paiements et des finances publiques à examiner pour la mise à jour, qui, après certains regroupements, sont au nombre de 44. Il a examiné les points suivants :

a) Impôts sur les gains de détention : il a approuvé la recommandation selon laquelle aucune modification ne devait être apportée au SCN;

b) Systèmes d'armes militaires comme actifs fixes : il a accepté toutes les recommandations formulées dans le document de réflexion, dont la principale qui consistait à traiter les dépenses relatives à des systèmes d'armes militaires comme formation de capital fixe mais à établir des comptes séparés pour la formation de capital militaire et pour la formation de capital non militaire;

c) Régimes de pension financés par l'employeur : il faut poursuivre l'examen de la question;

d) Options d'achat d'actions : il a approuvé les quatre recommandations formulées dans le document de réflexion, dont la principale qui consistait à traiter les options d'achat comme rémunération des salariés;

e) Coûts de transfert de propriété d'actifs non financiers : il a approuvé les deux recommandations formulées : i) continuer d'enregistrer les coûts de transfert de propriété comme formation de capital fixe et ii) les amortir sur la période prévue de propriété (plutôt que sur la durée de vie de l'actif);

f) Mesure de la production de l'assurance dommages : il a accepté la proposition principale qui consistait à remplacer la formule utilisée actuellement pour estimer la production des services d'assurance par une formule dans laquelle les indemnisations et les surprimes sont ajustées de façon à fournir les valeurs attendues au lieu des valeurs observées; il a également accepté la proposition tendant à pouvoir utiliser la méthode du coût majoré de l'excédent d'exploitation;

g) Recommandations provisoires sur la mesure de la production des services financiers (autres que l'assurance) : il faut poursuivre l'examen de la question;

h) Mesure de la production des banques centrales : il faut poursuivre l'examen de la question.

7. À la réunion du Groupe consultatif d'experts tenue en février 2004, certains membres ont proposé d'examiner d'autres points dans le cadre de la mise à jour et il a été convenu que les propositions devaient être soumises au Groupe de travail intersecrétariats avant sa réunion de mars 2004. Les 14 propositions reçues ont été examinées par le Groupe de travail puis transmises avec ses recommandations aux membres du Groupe consultatif d'experts pour examen. À l'issue de cet examen

(décrit sur le site Web consacré à la mise à jour du SCN), seuls les points à éclaircir et les améliorations du texte ont été approuvés par le Groupe consultatif d'experts.

8. Au moment de la rédaction du présent rapport, il est prévu que le Groupe consultatif d'experts organise une deuxième réunion à New York entre le 8 et le 16 décembre 2004 afin d'examiner un certain nombre de questions relatives à la comptabilité nationale, à la balance des paiements et à la comptabilité du secteur public. Des propositions qui seront présentées au Groupe consultatif d'experts pour qu'il prenne une décision, ont été faites sur les points suivants : bases de données, prospection minière, originaux et copies, évaluation des prêts non productifs, coût des services du capital des actifs publics, comptabilisation des terrains, changement de propriété économique, application des principes du fait générateur aux arriérés de dette, définition du terme « centre prédominant d'intérêt économique », entreprises multiterritoriales, sociétés de holding, entités et fonds ad hoc, etc. L'ordre du jour complet, les documents de réflexion, les comptes rendus et autres documents utiles peuvent être consultés sur le site Web consacré à la mise à jour du SCN de 1993 (<<http://unstats.un.org/insd/nationalaccount/snarev1.htm>>).

### **C. Gestion de la mise à jour**

9. À sa réunion tenue en mars 2003, la Commission de statistique a chargé le Groupe intersecrétariats de superviser et de diriger la mise à jour du SCN de 1993. Le Groupe consultatif d'experts a été mis en place en vue de conseiller le Groupe intersecrétariats et ses avis sont ensuite transmis aux pays membres dont les réponses écrites sont rassemblées par le Groupe intersecrétariats et affichées sur le site Web consacré à la mise à jour du SCN de 1993.

10. Il convient de préciser ici ce qu'est le Groupe intersecrétariats et comment il fonctionne. Celui-ci est constitué d'un Groupe d'experts de la comptabilité nationale issus des cinq organisations internationales qui composent le Groupe intersecrétariats, qui se réunit fréquemment, élabore des rapports, etc., et est chargé de diriger la mise à jour du SCN de 1993, et d'un Groupe de direction, qui rassemble les chefs des services de statistique des cinq organisations, dont le rôle est de contrôler le bon déroulement de la mise à jour et de prendre les mesures qui s'imposent pour en assurer le succès. Le chef de projet est chargé de coordonner l'ensemble du travail de mise à jour au nom du Groupe de direction.

11. En réponse à l'impératif de transparence et de participation la plus large possible que la Commission a mis en avant, les mesures ci-après ont été prises :

a) Afficher dès que possible les documents de réflexion sur le site Web consacré à la mise à jour du SCN et notifier les parties concernées qu'elles peuvent les y consulter;

b) Consulter les pays membres directement en envoyant aux bureaux nationaux de statistique et aux banques centrales des récapitulatifs des modifications recommandées par le Groupe consultatif d'experts (en précisant que les documents de réflexion sont affichés sur le site Web) et en leur demandant de faire part de leurs observations;

c) Soumettre les documents de réflexion à des réunions régionales, si les ressources le permettent. Jusqu'à présent les points mis à jour ont été examinés à la réunion de l'Équipe spéciale de révision du SCN de 1993 de l'Office statistique des

Communautés européennes (EUROSTAT), tenue les 15 et 16 septembre 2004, et à la réunion conjointe sur la comptabilité nationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques et des membres de la Commission économique pour l'Europe, organisée du 12 au 15 octobre 2004.

12. La cohérence entre la mise à jour du SCN de 1993, le *Manuel de la balance des paiements* et le *Manuel de statistiques de finances publiques* est une tâche essentielle que le Groupe intersecrétariats prend très au sérieux. Elle comprend les éléments suivants :

a) Les spécialistes de la comptabilité nationale des institutions qui composent le Groupe intersecrétariats participent aux réunions du Comité d'experts de la balance des paiements du Fonds monétaire international et de l'Équipe spéciale sur l'harmonisation des comptes du secteur public. Leur participation devrait garantir que les incidences des modifications proposées au *Manuel de la balance des paiements* et au *Manuel des statistiques des finances publiques* sur le SCN seront examinées avec soin;

b) Tous les documents et rapports élaborés par le Comité d'experts de la balance des paiements du Fonds monétaire international et de l'Équipe spéciale peuvent être librement consultés;

c) Une fois nommés, le chef de projet et l'éditeur s'emploieront à assurer une bonne coordination;

d) Il a été convenu que lors des réunions du Groupe consultatif d'experts, il faudrait réserver du temps pour que les représentants du Comité d'experts et de l'Équipe spéciale fassent des exposés sur les questions à l'examen;

e) Le Groupe consultatif d'experts examine tous les documents de réflexion du Comité d'experts et de l'Équipe spéciale.

13. Il est prévu de nommer prochainement un chef de projet et un éditeur qui faciliteront la coordination de la mise à jour des manuels. Chacun, de par ses fonctions, contribuera à assurer le succès de la mise à jour dans son ensemble. La collecte de fonds en faveur de la mise à jour reste une priorité.

### III. Rapport sur l'application du SCN de 1993

14. Comme le rapport soumis à la trente-cinquième session de la Commission de statistique (E/CN.3/2004/10), la présente section traite de la mesure dans laquelle les comptes minimaux et le « jalon » du SCN de 1993 ont été appliqués afin d'évaluer le degré de couverture des données disponibles. Dans les deux cas, on s'est fondé sur la seule base de données des comptes nationaux gérée par la Division de statistique, et dans laquelle figurent les données communiquées par les pays à la Division, à l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et à l'OCDE au moyen du questionnaire annuel de l'ONU. Les limitations de cette évaluation sont les mêmes que celles décrites dans le rapport présenté à la trente-cinquième session de la Commission.

15. La présente analyse a été réalisée à partir des données concernant la période 1997-2002. À des fins de comparaison, les résultats des évaluations antérieures communiqués à la Commission à sa trente-cinquième session en 2004

(E/CN.3/2004/10) et à sa trente-deuxième session en 2001 (E/CN.3/2001/18) sont également indiqués.

16. L'analyse pour la période 1997-2002 a fourni les résultats suivants pour les 191 États Membres de l'ONU :

a) La disponibilité des données a progressé considérablement d'une manière générale par rapport à la première évaluation réalisée en 2000 pour la période 1993-1998, et quelque peu par rapport à l'évaluation réalisée en 2003 pour la période 1996-2001 : aujourd'hui, 52 pays (soit 27 % du total) utilisent les comptes minimaux, contre 47 (25 %) en 2003 et 24 (13 %) en 2000;

b) Dans les pays en transition, la tendance à la nette amélioration de la disponibilité des données se poursuit : 41 pays utilisent aujourd'hui les comptes minimaux, contre 19 l'année dernière;

c) En ce qui concerne les régions en développement, l'application des comptes minimaux dans les différents tableaux est la plus faible en Océanie et en Afrique, et la plus élevée en Asie occidentale;

d) Pour ce qui est du jalon<sup>1</sup>, les variations d'une année sur l'autre sont peu importantes.

17. Il convient de noter que les résultats sont le reflet à la fois d'une application plus large du SCN de 1993 par les États Membres et de progrès en ce qui concerne la communication de données statistiques plus à jour pour insertion dans la base de données de la Division de statistique. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de distinguer l'impact de ces deux éléments.



Tableau 1  
Existence des tableaux « comptes minimaux » et des étapes 1 et 2 dans les États Membres de l'ONU

	Tableau « comptes minimaux »										Étape					
	Nombre total de pays <sup>a</sup>								Six tableaux ou plus	Pourcentage du total	Sept tableaux	Pourcentage du total	Une ou plus		Deux ou plus	
		1.1	1.2	2.1	2.2	2.3	1.3/4.1	4.2					13	14	15	16
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
<b>Exercices budgétaires 1997-2002 (évaluation de 2004)</b>																
<i>États Membres</i>	191	141	111	139	129	76	102	74	75	39	52	27	137	72	103	54
Pays développés <sup>b</sup>	28	25	25	23	20	23	23	24	22	79	20	71	23	82	23	82
Pays en transition	27	25	20	27	22	12	17	17	17	63	11	41	25	93	18	67
Pays en développement	136	91	66	89	87	41	62	33	36	26	21	15	89	65	62	46
Afrique	53	27	21	25	23	12	15	9	9	17	8	15	25	47	14	26
Amérique latine et Caraïbes	33	29	20	27	28	13	24	11	12	36	7	21	29	88	24	73
Asie occidentale	15	13	10	13	12	9	10	3	6	40	2	13	13	87	10	67
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	23	19	14	20	20	7	12	9	8	35	4	17	19	83	13	57
Océanie	12	3	1	4	4	-	1	1	1	8	-	-	3	25	1	8
<b>Exercices budgétaires 1996-2001 (évaluation de 2003)</b>																
<i>États Membres</i>	191	140	112	137	130	78	104	68	78	41	47	25	137	72	104	54
Pays développés <sup>b</sup>	28	25	25	23	20	23	24	24	23	82	20	71	23	82	23	82
Pays en transition	27	25	20	26	22	7	17	12	13	48	5	19	25	93	18	67
Pays en développement	136	90	67	88	88	48	63	32	42	31	22	16	89	65	63	46
Afrique	53	28	22	25	24	14	17	8	10	19	8	15	26	49	16	30
Amérique latine et Caraïbes	33	29	22	27	29	17	24	11	15	45	8	24	30	91	24	73
Asie occidentale	15	13	9	13	12	10	10	4	8	53	2	13	13	87	10	67
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	23	17	13	19	19	7	11	8	8	35	4	17	17	74	12	52
Océanie	12	3	1	4	4	-	1	1	1	8	-	-	3	25	1	8
<b>Exercices budgétaires 1993-1998 (évaluation de 2000)</b>																
<i>États Membres</i>	189	122	94	120	114	43	74	56	44	23	24	13	122	65	84	44
Pays développés <sup>b</sup>	27	23	23	23	19	20	23	19	19	70	16	59	23	85	23	85
Pays en transition	27	22	16	23	19	5	12	10	6	22	-	-	22	81	14	52
Pays en développement	135	77	55	74	76	18	39	27	19	14	8	6	77	57	47	35
Afrique	53	22	14	20	20	2	7	7	4	8	1	2	21	40	11	21
Amérique latine et Caraïbes	33	24	19	23	25	6	12	8	4	12	3	9	26	76	15	45
Asie occidentale	15	13	9	14	12	5	8	6	5	33	2	13	13	87	8	53
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	22	17	13	17	18	5	11	5	6	27	2	9	17	77	12	55
Océanie	12	1	-	-	11	-	1	1	-	-	-	-	1	8	1	8

<sup>a</sup> Y compris la Suisse et le Timor-Leste, qui sont devenus Membres de l'ONU après 2000.

<sup>b</sup> Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

## **IV. Facteurs entravant l'application du SCN de 1993**

### **A. Généralités**

18. À sa trente-cinquième session, en 2004, la Commission de statistique s'est déclarée préoccupée par le fait que plus de 10 ans après l'adoption du SCN de 1993, celui-ci n'était encore que peu appliqué par les pays en développement. Pour répondre à cette préoccupation, elle a adressé à tous les États Membres et territoires un questionnaire concernant leurs pratiques en la matière au cours des cinq dernières années (voir annexe) afin d'en déterminer les causes.

19. Le taux moyen de réponse au questionnaire pour l'ensemble des pays et territoires a été de 43 %. Au total, 53 pays en développement et territoires (39 %) ont répondu, dont la moitié applique le SCN de 1993<sup>2</sup>. En outre, 15 pays en transition (56 %) et 16 pays développés (57 %) ont également répondu au questionnaire (voir tableau 2) et, pour une grande majorité d'entre eux, appliquent le SCN. Le taux de réponse des pays en développement comme des pays développés et des pays en transition ainsi que de chaque région a été jugé suffisamment élevé pour permettre des analyses comparatives fiables.

20. La présente section passe en revue l'importance et la pertinence de divers facteurs susceptibles de limiter l'application du SCN de 1993, à savoir l'environnement institutionnel, l'existence de matériel informatique, les ressources en personnel (effectifs, niveau de formation, taux de rotation, recrutement, participation à des programmes de formation en statistiques), la disponibilité et la couverture des données de base, les méthodes de collecte des données, etc.

### **B. Institution responsable de la compilation des comptes nationaux**

21. En règle générale, les comptes nationaux sont compilés et diffusés par le Service national de statistique (voir tableau 2). Dans un petit nombre de pays, ils sont compilés par la Banque centrale (principalement en Amérique latine et dans les Caraïbes) ou par d'autres organismes tels que le Ministère de l'économie ou le Ministère des finances. Cela étant, la nature de l'organisme compilateur ne constitue pas un facteur de distinction entre les pays qui appliquent le SCN de 1993 et les autres.

### **C. Matériel informatique**

22. Les ordinateurs individuels sont aujourd'hui considérés comme un outil indispensable pour le traitement en temps voulu des données statistiques. Toutefois, compte tenu de leur généralisation, ils ne constituent pas un facteur discriminant. Dans la majorité des régions, le personnel chargé de l'établissement des comptes nationaux dispose d'ordinateurs en nombre suffisant (le taux d'équipement est supérieur de 80 %, sauf en Afrique où il est légèrement plus faible).

Tableau 2  
**Information générale concernant l'enquête**

	Nombre de pays	Nombre de pays ayant répondu au questionnaire	Taux de réponse (pourcentage)	Nombre de pays qui n'appliquent pas le SCN de 1993 et qui ont répondu	Institution chargée de la compilation des comptes nationaux			Taux d'équipement en ordinateur individuel (pourcentage)
					Service national de statistique	Banque centrale	Autres	
Ensemble des pays et territoires <sup>a</sup>	207	89	43,0	31	70	10	9	0,94
<b>Ensemble des États Membres de l'ONU</b>	191	84	44,0	30	65	10	9	0,94
Pays développés <sup>b</sup>	28	16	57,1	...	15	...	1	1,03
Pays en transition	27	15	55,6	2	15	...	...	0,87
Pays en développement	136	53	39,0	28	35	10	8	0,87
Afrique	53	17	32,1	11	14	...	3	0,74
Amérique latine et Caraïbes	33	18	54,5	8	10	8	...	0,97
Asie occidentale	15	10	66,7	6	5	1	4	0,80
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	23	8	34,8	3	6	1	1	0,87
Océanie	12	...	...	...	...	...	...	...

<sup>a</sup> Anguilla, Antilles néerlandaises, Aruba, Bermudes, Guadeloupe, Guyane française, Hong Kong (Chine), îles Caïmanes, Îles Cook, Îles Vierges britannique, Macao (Chine), Martinique, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Porto Rico, Réunion et Saint-Siège.

<sup>b</sup> Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

## D. Personnel

23. L'établissement des comptes nationaux est un processus complexe qui suppose de nombreuses années d'expérience et de formation pour être suffisamment familiarisé avec les divers concepts et ensembles de données utilisés. Par conséquent, les facteurs susceptibles de gêner l'application du SCN sont non seulement les effectifs, mais également le niveau de formation, le taux de rotation et le recrutement du personnel.

### 1. Personnels de conception et d'exécution

24. En ce qui concerne les qualifications du personnel, il faut faire une distinction entre personnel de conception et personnel d'exécution. Bien que les définitions varient d'un pays à l'autre, on considère généralement que le personnel de conception a au moins un diplôme universitaire et/ou a passé avec succès un examen de statistiques, dans le pays ou à l'étranger. En moyenne, le personnel des services nationaux de statistique des pays qui ont répondu au questionnaire appartiennent principalement à la catégorie du personnel de conception (trois ou quatre pour chaque personne appartenant à la catégorie du personnel d'exécution). Cette proportion est par ailleurs la même dans les pays développés et dans les pays en développement, comme dans les pays qui appliquent le SCN de 1993 et ceux qui ne l'appliquent pas.

## 2. Effectif

25. L'un des facteurs susceptibles de gêner l'application du SCN, qu'il s'agisse de la compréhension des concepts ou du degré de couverture (c'est-à-dire du nombre de comptes figurant dans le SCN) est le nombre de personnes affectées à la compilation des données. Un personnel insuffisant n'a peut-être pas permis d'adopter les nouveaux concepts du SCN de 1993 et d'effectuer par la suite la révision des données utilisées pour l'analyse et la modélisation économiques. De plus, cela peut également freiner l'accroissement de la couverture des séries, comptes et tableaux.

26. L'enquête montre qu'en règle générale les pays développés disposent d'un personnel beaucoup plus nombreux que les pays en développement, c'est-à-dire à peu près le double pour chaque groupe de population, sauf en ce qui concerne les pays dont la population est comprise entre 30 et 50 millions d'habitants (voir tableau 3). Pour l'ensemble des pays, ceux qui ont appliqué le SCN de 1993 ont en règle générale un personnel plus nombreux que les autres. En ce qui concerne les régions en développement, le personnel est en moyenne le moins nombreux en Afrique, quelle que soit la taille de la population. Plus précisément, à quelques exceptions près, les pays d'Afrique ne comptent jamais plus de 10 personnes appartenant à la catégorie des personnels de conception.

Tableau 3

### Importance des effectifs chargés de la compilation des comptes nationaux, par million d'habitants

	Population (millions d'habitants)						
	Moins de 1	1 à 5	5-15	15-30	30-50	50-100	Plus de 100
<b>Ensemble des États Membres de l'ONU</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>87</b>	<b>70</b>
Appliquant le SCN	12	18	33	47	39	110	76
N'appliquant pas le SCN	6	14	9	29	...	31	64
<b>Pays développés<sup>a</sup></b>	<b>12</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>81</b>	<b>37</b>	<b>161</b>	<b>105</b>
Appliquant le SCN	12	37	40	81	37	161	105
N'appliquant pas le SCN	...	...	...	...	...	...	...
<b>Pays en transition</b>	<b>...</b>	<b>12</b>	<b>36</b>	<b>...</b>	<b>51</b>	<b>...</b>	<b>...</b>
Appliquant le SCN	...	13	42	...	51	...	...
N'appliquant pas le SCN	...	8	7	...	...	...	...
<b>Pays en développement</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>58</b>
Appliquant le SCN	12	17	20	25	33	33	47
N'appliquant pas le SCN	6	15	10	29	-	31	64
<b>Afrique</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>...</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>44</b>
Appliquant le SCN	...	9	19	...	14	...	...
N'appliquant pas le SCN	5	12	9	...	...	10	44
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>35</b>	<b>72</b>	<b>...</b>	<b>47</b>
Appliquant le SCN	4	27	21	25	72	...	47
N'appliquant pas le SCN	6	18	11	54	...	...	...

	<i>Population (millions d'habitants)</i>						
	<i>Moins de 1</i>	<i>1 à 5</i>	<i>5-15</i>	<i>15-30</i>	<i>30-50</i>	<i>50-100</i>	<i>Plus de 100</i>
<b>Asie occidentale</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	...	<b>47</b>	...
Appliquant le SCN	24	6	29	...	...	43	...
N'appliquant pas le SCN	7	33	11	12	...	51	...
<b>Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>84</b>
Appliquant le SCN	7	...	12	26	33	23	...
N'appliquant pas le SCN	...	9	...	36	...	...	84
<b>Océanie</b>	...	...	...	...	...	...	...

<sup>a</sup> Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

### 3. Taux de rotation du personnel

27. Le taux de rotation du personnel, lorsqu'il vient s'ajouter à des effectifs peu nombreux et à un manque de formation, a constitué un obstacle important à l'application du SCN de 1993. Globalement, il est très élevé aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés, compris entre 30 et 40 % au cours des cinq dernières années, les pays en développement ayant tendance à être vers le bas de la fourchette et les pays développés et en transition vers le haut (voir tableau 4). Toutefois, un taux de rotation élevé n'est pas un facteur suffisant pour expliquer la non-application du SCN. En fait, en Afrique comme en Amérique latine et dans les Caraïbes, les pays qui ont appliqué le SCN ont eu des taux de rotation du personnel plus élevés que les pays qui ne l'ont pas appliqué. Il n'en reste pas moins que les pays qui n'ont pas appliqué le SCN ont généralement un personnel peu nombreux, qui a diminué au cours des cinq dernières années, et n'ont pas de programmes de formation systématiques. La combinaison de ces différents facteurs touche principalement l'Afrique.

### 4. Recrutement

28. À deux exceptions près – les pays d'Afrique et les pays en transition qui n'appliquent pas le SCN de 1993 –, le pourcentage des recrutements est plus élevé que celui des départs. Par conséquent, les services chargés de la compilation des comptes nationaux des pays appartenant à ces deux exceptions sont les seuls à ne pas avoir enregistré un accroissement net de leur personnel au cours des cinq dernières années.

Tableau 4

**Taux de rotation et recrutement du personnel chargé de la compilation des comptes nationaux**

	<i>Ensemble des pays et territoires</i>		<i>Pays appliquant le SCN de 1993</i>		<i>Pays n'appliquant pas le SCN de 1993</i>	
	<i>Pourcentage du personnel recruté au cours des cinq dernières années</i>	<i>Pourcentage du personnel ayant quitté au cours des cinq dernières années</i>	<i>Pourcentage du personnel recruté au cours des cinq dernières années</i>	<i>Pourcentage du personnel ayant quitté au cours des cinq dernières années</i>	<i>Pourcentage du personnel recruté au cours des cinq dernières années</i>	<i>Pourcentage du personnel ayant quitté au cours des cinq dernières années</i>
	<i>(En pourcentage)</i>					
Ensemble des pays et territoires <sup>a</sup>	46,5	38,1	47,4	38,7	42,9	35,7
<b>Ensemble des États Membres de l'ONU</b>	45,7	37,3	46,4	37,8	42,9	35,7
Pays développés <sup>b</sup>	42,6	39,6	42,6	39,6	...	...
Pays en transition	53,4	40,6	51,8	36,3	93,3	153,3
Pays en développement	45,8	34,0	49,6	35,5	41,4	32,1
Afrique	44,1	36,3	77,1	46,7	24,1	29,9
Amérique latine et Caraïbes	39,4	31,4	43,0	33,4	29,3	25,5
Asie occidentale	56,6	29,8	48,0	27,5	63,5	31,7
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	48,3	40,4	48,5	40,6	48,1	40,3
Océanie	...	...	...	...	...	...

<sup>a</sup> Anguilla, Antilles néerlandaises, Aruba, Bermudes, Guadeloupe, Guyane française, Hong Kong (Chine), îles Caymanes, Îles Cook, Îles Vierges britanniques, Macao (Chine), Martinique, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Porto Rico, Réunion et Saint-Siège.

<sup>b</sup> Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

**E. Formation**

29. La formation à la comptabilité nationale est indispensable si l'on veut assurer la continuité de l'application du SCN de 1993 et former de nouveaux comptables nationaux, en particulier quand la rotation du personnel est rapide et que le recrutement est plus rapide encore. Les chiffres varient selon les régions, mais plus de la moitié des États Membres qui ont répondu à l'enquête ont indiqué qu'ils n'avaient pas encore mis en place de programmes réguliers de formation à la comptabilité nationale (voir tableau 5).

30. La capacité de formation diffère considérablement selon les régions et les catégories de pays. Au cours des cinq dernières années, trois sur quatre comptables nationaux, dans les pays développés, avaient reçu une formation dans leur pays, soit en cours d'emploi, soit lors de stages ou grâce à un enseignement de la comptabilité nationale. Par contraste, moins de deux sur quatre, dans les pays en développement, avaient reçu leur formation dans leur pays. Ce chiffre est moins élevé encore en Afrique, puisque un comptable national sur quatre seulement avait reçu une formation dans son pays. Bien entendu, ces différences très prononcées de la capacité de formation à la comptabilité nationale des pays africains par rapport aux autres pays doivent s'interpréter en tenant compte des très faibles effectifs et du taux de rotation élevé de ce type de personnel. Dans les pays en transition, le taux

de formation dans le pays serait également assez faible mais est compensé par une forte participation à des programmes internationaux d'assistance technique.

31. Cette capacité de formation des comptables nationaux dans leur pays est un des principaux facteurs rendant compte de l'application effective du SCN de 1993 et cela explique qu'en moyenne la proportion de comptables nationaux ayant reçu une formation dans leur pays quand celui-ci est un pays en développement est deux fois plus élevée dans les pays qui appliquent effectivement le SCN de 1993 que dans les autres.

32. Chaque région et chaque catégorie de pays a profité d'une forme ou d'une autre de formation internationale, soit dans le pays soit dans un autre pays, par les soins d'organisations internationales ou par ceux d'autres pays, et c'est de cette façon qu'un quart environ des comptables nationaux ont été formés. Ainsi, la formation internationale ne saurait être considérée comme un facteur permettant de comprendre la différence entre les pays qui appliquent et ceux qui n'appliquent pas le SCN de 1993.

Tableau 5  
Type de formation reçue par les comptables nationaux

	<i>Proportion de comptables nationaux formés</i>					
	<i>Tous pays et territoires</i>		<i>Pays qui appliquent le SCN de 1993</i>		<i>Pays qui ne l'appliquent pas</i>	
	<i>Formation internationale</i>	<i>Formation nationale</i>	<i>Formation internationale</i>	<i>Formation nationale</i>	<i>Formation internationale</i>	<i>Formation nationale</i>
	<i>(En pourcentage)</i>					
Tous pays et territoires <sup>a</sup>	28,1	48,9	27,5	54,9	30,6	24,7
<b>États Membres des Nations Unies</b>	<b>28,4</b>	<b>49,6</b>	<b>27,8</b>	<b>55,9</b>	<b>30,6</b>	<b>24,8</b>
Pays développés <sup>b</sup>	21,9	72,7	21,9	72,7	–	–
Pays en transition	41,6	8,5	41,5	6,2	46,7	66,7
Pays en développement	29,7	42,5	29,3	58,5	30,1	23,5
Afrique	30,9	14,5	33,7	12,0	29,2	16,1
Amérique latine et Caraïbes	26,5	49,9	27,2	50,2	24,6	49,1
Asie occidentale	33,3	56,1	28,4	83,3	37,3	34,1
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	30,4	42,6	32,7	97,0	28,7	...
Océanie	...	...	...	...	...	...

<sup>a</sup> Y compris : Anguilla, Antilles néerlandaises, Aruba, Bermudes, Guadeloupe, Guyane française, îles Caïmanes, îles Cook, îles Vierges britanniques, Hong Kong (Chine), Macao (Chine), Martinique, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Porto Rico, Réunion et Saint-Siège.

<sup>b</sup> Pays d'Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

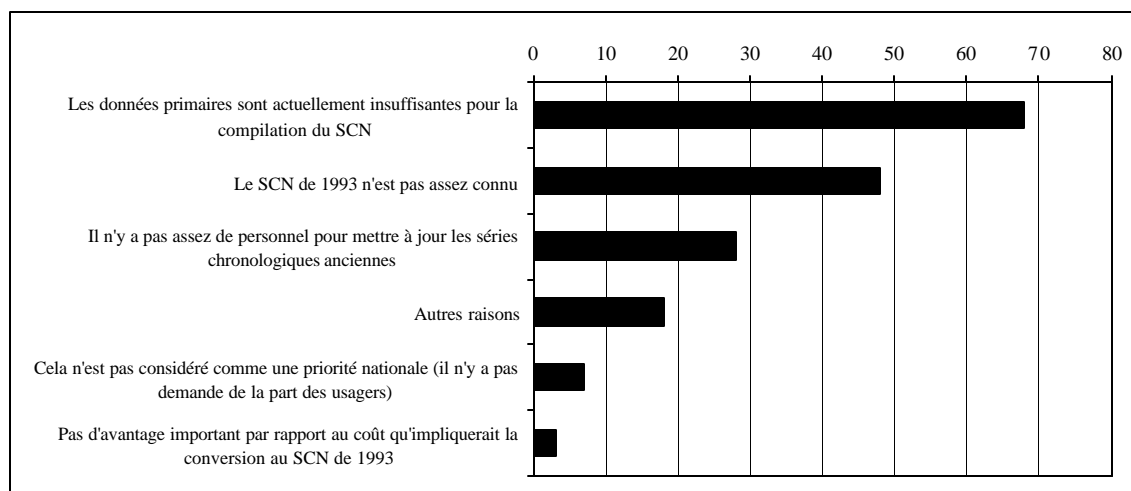
## F. Données disponibles

33. Une des conditions, pour appliquer le SCN de 1993, est de disposer des données nécessaires. Les réponses aux enquêtes menées auprès des pays qui n'appliquent pas le SCN de 1993 montrent que c'est l'insuffisance des données qui est le principal obstacle à l'établissement de comptes nationaux; vient ensuite la

méconnaissance de ce système et le nombre insuffisant et l'instabilité du personnel susceptible de l'appliquer (voir graphique).

Graphique

**Facteurs faisant obstacle à l'application du SCN de 1993**



34. La collecte de données est une opération coûteuse et il faut donc procéder à une évaluation critique des pratiques actuelles au regard de la portée et de l'étendue des enquêtes. Actuellement, le programme de collecte de données pour l'établissement de statistiques industrielles recommandé par l'Organisation des Nations Unies inclut les recensements économiques, réalisés peu fréquemment, les années de base (au moins pour l'ensemble des unités productives se trouvant au-dessus d'un certain seuil de chiffre d'affaires ou d'emplois), auxquels font suite des études annuelles ou des enquêtes plus fréquentes entre les années de base<sup>3</sup>. Cependant, il découle des réponses au questionnaire que les pays développés ont abandonné cette pratique. En dehors des recensements agricoles, 75 % des pays développés établissent leurs comptes nationaux à l'aide de données de base empruntées à des enquêtes annuelles ou provenant de données administratives. Cette tendance est plus prononcée encore dans les pays en transition, dont 93 % utilisent uniquement des données empruntées aux enquêtes annuelles ou provenant de données administratives.

35. Cette différence entre les pays développés et les pays en transition, d'une part, et les pays en développement, d'autre part, s'explique peut-être par la tendance à utiliser au maximum les sources administratives afin de réduire au minimum la charge de travail qu'implique la réponse aux questionnaires, et par la volonté de réduire les coûts. De nombreuses sources administratives offrent en effet des informations d'une qualité proche de celle des recensements, bien que les unités utilisées puissent différer de celles qu'emploie le bureau national de statistique. De ce fait, le bureau national de statistique est de plus en plus amené à collaborer avec les administrations pour résoudre ces problèmes, avec un succès variable. Par exemple, les données fiscales sont de plus en plus utilisées pour tenir le registre des entreprises, et les déclarations fiscales des entreprises remplacent souvent les données d'enquête. Les nouvelles pratiques de la collecte et du traitement des



données à l'aide de données administratives, allant de pair avec des enquêtes de fréquence variable, ainsi que les nouveaux problèmes conceptuels que pose la mondialisation de la production et du financement (entreprises multinationales, délocalisation de la production, etc.) justifieraient que l'ONU révise ses manuels de statistiques économiques de base.

36. Il ressort de la présente enquête que le principal obstacle à l'application du SCN de 1993 dans les pays en développement et en particulier en Afrique n'est autre que la disponibilité des données, tant pour ce qui est du champ couvert que de la fréquence; il y a donc là une confirmation formelle des conclusions de diverses enquêtes menées par d'autres organisations internationales. Apparemment, les nombreuses initiatives des organismes internationaux pour remédier à cette carence concernent principalement leur domaine de compétence propre, c'est-à-dire les statistiques de l'agriculture, de l'industrie et des services, les prix (grâce au Programme de comparaison internationale), les statistiques de l'emploi, les statistiques du revenu et des dépenses des ménages, les statistiques du commerce international et de l'investissement, etc. Cependant, comme l'enquête le confirme, ces initiatives n'ont pas eu le résultat souhaité, d'une part parce qu'il s'agit d'actions partielles qui ne concernent qu'un sous-ensemble des statistiques économiques de base, et d'autre part, parce que les interventions correspondant à ces initiatives étaient à court terme. Il semble que ces actions internationales, bien intentionnées mais fragmentaires, ne répondent pas vraiment aux conditions institutionnelles de l'établissement des statistiques en Afrique.

37. À ce stade, il serait donc indiqué de lancer une opération internationale de longue haleine visant les pays africains pour répondre à leurs besoins de données pour l'application du SCN de 1993. L'objectif de cette coopération stratégique coordonnée serait de mettre en place une infrastructure statistique rendant possible la collecte de données selon des pratiques optimales. Pour qu'une telle opération soit statistiquement cohérente et complète, le SCN de 1993 devrait être retenu comme cadre d'établissement des statistiques. Sur le plan institutionnel, une telle opération rassemblerait les organismes internationaux et les pays membres au sein d'un comité de haut niveau qui a) tiendrait compte de la nécessité d'une réponse internationale et d'interventions nationales cohérentes et durables durant une période de 10 ans; b) formulerait des directives en vue d'un programme détaillé de collecte de données socioéconomiques dans les pays qui se trouvent à des stades différents de l'application du SCN de 1993; et c) coordonnerait un programme d'assistance technique où les activités de différents organismes internationaux se renforceraient mutuellement aux niveaux régional et national.

## **G Recommandations**

38. L'analyse des résultats de l'enquête sur les facteurs qui font obstacle à l'application du SCN de 1993 amène à formuler quatre recommandations principales que les États Membres et la Commission de statistique devraient étudier pour faciliter la poursuite de l'application du SCN de 1993 :

a) Les pays en développement, en particulier africains, pourraient envisager d'accroître les effectifs de leurs services des comptes nationaux afin d'appliquer le SCN de 1993 ou d'en élargir l'application (en accroissant le nombre de comptes) pour répondre à un ensemble plus large de besoins analytiques. Pour déterminer la

taille appropriée à donner à leurs services de comptabilité nationale, ces pays pourraient consulter le rapport de la Division de statistique sur les effectifs optimaux d'un service de comptabilité nationale en fonction du chiffre de la population du pays, de la région et de la portée des comptes nationaux;

b) La Commission de statistique pourrait souhaiter amorcer une étude grâce à laquelle les États Membres échangeraient leurs données d'expérience en matière de gestion des ressources humaines, pour assurer la continuité et la qualité de la production des statistiques. Dans cette étude, il pourrait être nécessaire d'examiner les perspectives de carrière des comptables nationaux;

c) La Commission de statistique souhaitera peut-être amorcer une étude qui ferait la synthèse des pratiques optimales, dans les États Membres, en matière de formation nationale à la statistique en général et à la comptabilité nationale en particulier. Une telle étude guiderait les pays membres qui souhaitent développer un programme régulier de formation et les organisations internationales qui souhaitent apporter une assistance technique à des programmes de formation des formateurs;

d) La Commission de statistique pourrait souhaiter lancer une étude avec les États Membres sur les pratiques optimales et sur les stratégies de collecte des données statistiques de base sur les structures économiques, et, plus fréquemment, sur les statistiques des entreprises, statistiques qui seraient utilisées pour établir les comptes nationaux. Cette étude contribuerait à l'examen du programme de statistiques industrielles de l'ONU, qui aura lieu à la trente-septième session de la Commission en 2006. Cela constituerait une réponse à long terme au problème de la conception d'un dispositif de collecte de données économiques à intégrer à l'appareil statistique national, pour les différentes étapes de son développement. Actuellement, la majorité des pays en développement adoptent un cycle de collecte des données pour les recensements économiques, qui servent d'année de base, et qui sont suivis par des enquêtes annuelles ou même plus fréquentes. Par contraste, la plupart des pays développés et des pays en transition ont indiqué qu'ils avaient adopté une autre solution, qui repose sur la réalisation d'enquêtes annuelles ou plus fréquentes, accompagnées d'une exploitation des données provenant des administrations. Il serait indiqué à ce stade de procéder à un examen des pratiques actuelles pour formuler des recommandations.

## V. Points à examiner

39. La Commission souhaitera peut-être exprimer ses vues sur les points suivants :

- a) Progrès d'ensemble de la mise à jour du SCN de 1993;
- b) Portée de l'application du SCN de 1993, décrite à la section III; et
- c) Recommandations a) à d) du paragraphe 38 de la section IV sur les facteurs qui font obstacle à l'application du SCN de 1993.

*Notes*

- <sup>1</sup> Le jalon donne de meilleurs résultats que les comptes minimaux parce que la définition utilisée par la Division de statistique permet de calculer le PIB par dépense et par branche d'activité *soit* au prix courant *soit* en prix constant. De plus, le tableau 2.3 du questionnaire n'est pas nécessaire pour la définition des niveaux 1 et 2, alors qu'il l'est pour les comptes minimaux.
- <sup>2</sup> La distinction entre pays qui appliquent et n'appliquent pas le SCN de 1993 se pose sur une évaluation des réponses aux questionnaires concernant les concepts utilisés et les comptes nationaux, principalement sur l'adoption ou non des principales modifications conceptuelles du PIB introduites par le SCN de 1993 par rapport au SNC de 1968. De plus amples détails sur cette distinction figurent dans le rapport de la Commission de statistique sur les comptes nationaux (E/CN.3/2003/10).
- <sup>3</sup> *Recommandations internationales pour les statistiques industrielles*, Études statistiques, série M, n° 48/Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.XVII.8), 1983.

## Annexe

## Questionnaire sur l'application du SCN de 1993

<b>I. Questions générales</b>	
Nom du pays :	
Nom de l'institution :	
Personne à contacter aux fins du présent questionnaire :	
Adresse électronique :	

<b>II. Ressources (Donnez les informations les plus récentes)*</b>			<b>Réponse</b>
1.	Quelle institution est officiellement chargée d'établir ou de diffuser les comptes nationaux?	Bureau national de statistique	
		Banque centrale	
		Ministère de l'économie ou du plan	
		Autre institution (précisez)	
2.	Quels sont les effectifs de la division ou du département des comptes nationaux (en équivalent à temps complet)?	Total	
		Spécialistes	
		Personnel d'appui	
3.	Quel est le rapport de l'effectif de la division ou du département des comptes nationaux au nombre total de personnes travaillant au Bureau national de statistique?	Total	
		Spécialistes	
		Personnel d'appui	
4.	Combien de personnes ont été recrutées à la division ou au département des comptes nationaux au cours des 5 dernières années?	Spécialistes	
		Personnel d'appui	
5.	Combien de personnes ont-elles quitté la division ou le département des comptes nationaux au cours des 5 dernières années?	Spécialistes	
		Personnel d'appui	
6.	Existe-t-il un programme régulier de formation (dans le pays ou à l'étranger) à l'intention du personnel de la division ou du département des comptes nationaux?	Oui	
		Non	
7.	Combien de spécialistes de la division ou du département des comptes nationaux ont-ils participé au cours des 5 dernières années à des stages ou des ateliers de comptabilité nationale organisés par :	À l'étranger : des organisations internationales ou autres pays?	
		Dans le pays : des organisations nationales, y compris le Bureau national de statistique?	
8.	Combien existe-t-il d'ordinateurs individuels à la division ou au département des comptes nationaux?		

\* Des observations complémentaires sont bienvenues (ou des matériaux connexes, tels qu'un organigramme).

<b>III. Compilation des données</b> (par source, en dehors du Bureau national de statistique)					
	<i>Recensement des agents économiques</i>		<i>Enquêtes annuelles</i>		<i>Données administratives</i>
	<i>Tous les 5 ans; précisez la date du dernier recensement</i>	<i>Tous les 10 ans : précisez la date du dernier recensement</i>	<i>Moindre fréquence; précisez la date du dernier recensement</i>	<i>Oui/Non; précisez la date de la dernière enquête</i>	<i>Oui/Non</i>
Agriculture					
Forêts					
Industries extractives					
Industries manufacturières					
Electricité, gaz et eau					
Bâtiment, travaux publics					
Commerce de gros et de détail					
Hôtels et restaurants					
Transports					
Communications					
Intermédiation financière					
Autres services privés					
Administration publique					

<b>IV. Application du SCN de 1993</b>			<b>Cochez</b>
Les questions 9 à 15 ne sont destinées qu'aux pays qui n'ont pas publié de comptes nationaux conformes au SCN de 1993 comme statistiques officielles			
9.	Établissez-vous à titre expérimental des comptes nationaux conformément au SCN de 1993?	Oui	
		Non (allez à la rubrique 14)	
10.	Pour combien d'années dispose-t-on de comptes nationaux expérimentaux établis conformément au SCN de 1993?	1 année	
		1 à 3 ans	
		Plus (précisez)	
11.	Prévoit-on de faire remonter dans le temps les séries chronologiques de comptes nationaux expérimentaux établis selon le SCN de 1993?	Oui	
		Pas de plan	
12.	Prévoit-on de publier ou de diffuser des comptes nationaux expérimentaux établis selon le SCN de 1993? (si oui, allez à la question 14)	Oui	
		Non	
13.	Pour quelles raisons ces données ne sont-elles pas publiées ou diffusées? (Classez par ordre d'importance décroissante de 1 à 4)	Série chronologique limitée	
		Ne fait pas partie du programme statistique ordinaire	
		Mauvaise compréhension par les usagers du SCN de 1993	
		Autres raisons (précisez)	

14.	Quand prévoit-on de commencer la publication régulière de comptes nationaux établis selon le SCN de 1993?	Au cours des 3 prochaines années	
		Au cours des 5 prochaines années	
		Aucune publication envisagée	
15.	Si le SCN de 1993 n'a pas été appliqué de façon régulière, quelles en sont les principales raisons? (indiquez par ordre d'importance décroissante de 1 à 6)	Pas assez de personnel pour mettre à jour les séries anciennes	
		Connaissance insuffisante du SCN de 1993	
		N'est pas considéré comme une priorité nationale (pas de demande des usagers)	
		Aucun avantage sensible, par rapport aux coûts de la conversion au SCN de 1993	
		Les données disponibles ne permettent pas de faire la compilation des statistiques	
	Autres raisons (précisez)		
Veuillez faire toutes observations complémentaires sur l'état d'application du SCN de 1993 dans votre pays. Utilisez au besoin un feuillet supplémentaire.			